



Edito

La Cour d'Appel de Paris a tranché, LUBRIZOL reste mise en examen ! Il est désormais urgent que les investigations judiciaires reprennent rapidement pour avancer vers le projet pénal !

Le 30 juin matin, la 4^{ème} chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Paris a rejeté la requête en nullité déposée par la multinationale LUBRIZOL. Le 31 mars dernier, nous étions plusieurs organisations du collectif unitaire à être à Paris, rassemblées devant le Palais de justice ou dans la salle d'audience pour s'opposer aux demandes de l'avocat de LUBRIZOL.

Le cabinet Jones DAY demandait notamment la nullité du procès-verbal d'infraction de la DREAL du 28 octobre 2019 ayant constaté pas moins de deux délits et onze contraventions, puis tous les actes et pièces de la procédure en lien avec le procès-verbal avant de demander l'annulation de la mise en examen pour exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité... et déversement de substances nuisibles. Pour finir il était demandé pas moins que l'annulation de l'entière procédure de flagrance et d'enquête préliminaire.

Pour justifier cette demande, les avocats de LUBRIZOL dénonçaient un manque d'impartialité et de neutralité des inspecteurs du service des installations classées de la DREAL, signataires du procès-verbal d'infraction.

Sur ce point, la chambre de l'instruction considère que :

- le procès-verbal de la DREAL ne présente ni incohérence ni contradictions flagrantes internes et il n'y a pas de preuve du défaut d'impartialité des deux inspecteurs ;
- les indices recueillis dans le cadre de l'instruction constituent effectivement des indices graves ou concordants au sens de l'article 80-1 du code de procédure pénale ;
- cet ensemble d'éléments relatifs au non-respect d'un certain nombre d'obligations incombant à ce type de site a été justement apprécié par les magistrats instructeurs comme également constitutifs d'indices graves ou concordants ;

Le collectif unitaire LUBRIZOL se satisfait de cette décision qui doit permettre d'avancer vers un procès pénal contre la multinationale pollueuse tout en regrettant que cette manœuvre dilatoire aura permis à LUBRIZOL de gagner un an.

Si nous continuons à nous battre pour un procès pénal exemplaire, notre combat est bien plus large et nous avons à cœur de lutter au quotidien contre les risques industriels à tous les niveaux pour que riverains, salariés ou la planète ne soit de nouveau victimes de ces crimes industriels.

Malheureusement l'actualité est riche de nouveaux sinistres avec l'explosion du site LUBRIZOL de Rocktown dans l'Illinois ou encore l'incendie mortel dans une raffinerie de Roumanie la semaine dernière ! Bien évidemment, nous exprimons notre solidarité avec toutes les victimes.

Exprimer sa solidarité ne peut cependant se limiter à des messages sur les réseaux sociaux. Pour les 20 ans de l'explosion AZF, une délégation du collectif unitaire LUBRIZOL se rendra à Toulouse le 21 septembre pour participer aux différentes initiatives. La même semaine, nous essaierons d'être présents aux différentes initiatives prises dans le cadre de l'appel unitaire « *Refusons les pollutions industriels, ce danger oublié* » dont nous sommes signataires, semaine dont la conclusion sera la Manifestation à Rouen

MANIFESTATION

Dimanche 26 septembre 2021 à 11h

Préfecture de Rouen pour finir face à LUBRIZOL

APPEL : Refusons les pollutions industrielles, ce danger oublié

Soulignant l'incurie des autorités pour prévenir les accidents industriels et l'hécatombe provoquée chaque année par la pollution des milieux vivants, le collectif auteur de cette tribune appelle à s'organiser pour mettre urgemment en place des mesures de base de protection de notre environnement.

- Le 21 septembre 2001, l'explosion de l'usine AZF à Toulouse tua 30 personnes dont 1 lycéen et en blessa plus de 8 000. La justice pénale a depuis reconnu la responsabilité accablante de la désorganisation du travail, dont les formes de recours à la sous-traitance, comme cause essentielle de l'accident.
- Le 11 mars 2011, la catastrophe de Fukushima rappelait au monde entier la faillibilité de la sûreté nucléaire, ainsi que l'impact des catastrophes naturelles sur la civilisation urbaine industrialisée, aveuglée par sa soif de domination et de contrôle des environnements et des écosystèmes.
- Le 26 septembre 2019, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen intoxiquait des milliers de personnes, de Rouen aux Pays-Bas, ainsi que l'air, l'eau et les terres normandes.
- Le 4 août 2020, l'explosion d'un stockage d'ammonitrate dans le port de Beyrouth, au Liban, mit fin à la vie de quelque 200 personnes et fit plus de 6 500 blessés, décimant une bonne partie de la ville.

Ces tragédies sont la partie émergée de l'iceberg. En France, en 2019, selon le ministère de la Transition écologique, les pompiers interviennent deux à trois fois par jour pour des accidents technologiques survenant dans des usines, des entrepôts logistiques et des exploitations agricoles. Mais ce chiffre est certainement en dessous de la réalité, car les services du ministère ne retiennent que les accidents les plus importants dans leur décompte. Après ces incendies, aucun suivi sanitaire n'est lancé pour diagnostiquer les impacts des émanations toxiques sur notre santé comme sur la biodiversité.

Ces violences industrielles ont augmenté de 21 % récemment à cause des effets combinés du manque d'investissement dans la sécurité d'installations industrielles vieillissantes ; de la méconnaissance de nouveaux risques, comme l'utilisation de batteries lithium ; et de la précarisation massive des travailleurs, avec un recours toujours plus important à des sous-traitants contraints de prendre des risques au quotidien sans pouvoir s'opposer aux décisions des donneurs d'ordres.

Un problème mondial causé par le capitalisme

Ce problème est mondial. Le système capitaliste et la course aux profits nuisent quotidiennement à notre sécurité collective, et les accidents ne sont qu'une partie du problème. En 2017, le travail a causé 2,7 millions de morts dans le monde dont 360 000 décès à cause d'accidents industriels. La même année, huit millions de personnes sont mortes de la pollution de l'air. En France, nous avons atteint le nombre tragique de 100 000 personnes décédées de la pollution de l'air, rien que pour l'année 2020.

Entre 1985 et 2020, nous sommes passés de 150 000 à 400 000 cancers déclarés chaque année dans l'Hexagone. Si nous ne changeons rien, nous aurons toutes et tous un cancer dans notre vie. Cette augmentation a des explications. Par exemple dans l'Union européenne, les seuils



d'exposition à ne pas dépasser sont trop élevés et n'ont été définis que pour seulement 2 000 substances chimiques sur les 30 000 en circulation.

Contrairement à ce qu'on nous raconte, la France n'est pas désindustrialisée. Sur notre territoire, ce sont plus de 500 000 usines, entrepôts logistiques et exploitations agricoles qui sont en activité. Ces entreprises mettent en danger la vie des travailleurs et des riverains, car 10 % des sites ne respectent pas la réglementation lors des inspections. Pourtant, les patrons de ces entreprises ne sont pas poussés à respecter la réglementation, car l'amende maximale peu souvent infligée, n'est que de 15 000 € tandis que les systèmes de protection peuvent coûter des centaines de milliers d'euros, voire des millions pour les sites les plus dangereux.

Par ailleurs l'histoire ne joue pas en notre faveur : la France possède 320 000 anciens sites potentiellement pollués. Seulement 7 200 d'entre eux ont été diagnostiqués et sont malheureusement pollués. Nous avons donc des quartiers qui se construisent à proximité de terres polluées, des personnes qui mangent sans le savoir des légumes de leurs potagers urbains souillés par des métaux lourds, et des enfants qui jouent dans des endroits qui n'ont jamais été diagnostiqués ni dépollués.

Face à ce constat alarmant, il est urgent de prendre des mesures :

- La création d'une Autorité de sûreté indépendante pour les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)
- L'augmentation du nombre d'inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement. 1 650 sont aujourd'hui en activité, alors qu'il en faudrait 4 500 de plus pour inspecter 50 000 ICPE par an contre seulement 9 000 actuellement, ainsi que celui des inspecteurs du travail chargés de contrôler la sécurité pour les travailleurs de ses sites
- Des poursuites systématiques contre les dirigeants des ICPE ne respectant pas la réglementation avec des peines dissuasives basées sur le chiffre d'affaires réalisé
- La transition professionnelle écologique et sociale avec le maintien de tous les emplois, en priorisant la substitution des activités dangereuses pour la santé et l'environnement vers des activités plus vertueuses comme le démantèlement et la restauration des sites pollués, l'agroécologie ainsi que des échelles de production plus artisanales
- Une éducation à l'environnement pour tous et toutes intégrant les risques industriels et naturels.



Vingt ans après la catastrophe d'AZF, dix ans après Fukushima, deux ans après l'incendie de Lubrizol et un an après l'explosion du port de Beyrouth, nous appelons toutes les personnes et organisations déterminées à renforcer l'engagement populaire par la base et à organiser des temps de mobilisations face aux dangers industriels.

Nous proposons la mise en place immédiate de mesures protégeant nos vies et notre santé, nous proposons un cadre temporel large de deux semaines pour prendre le temps, de l'échelle d'un quartier à celui de notre planète, d'organiser des rassemblements ainsi que des ateliers d'éducation populaire du 17 septembre 2021 au 3 octobre 2021.

Organisations signataires : Association des Sinistrés de Lubrizol (ASL), Attac, Europe Écologie Les Verts, Emancipation Collective, Gascogne En Transition, Gauche Démocratique et Sociale, Handi-Social, La France Insoumise, Le Collectif Antinucléaire de Vaucluse (CAN84), Les Amis de la Terre, Mouvement Contre le Crime Atomique (MCCA), NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE, Notre Maison Brûle, Réseau "Sortir du nucléaire, Rhône-Alpes Sans Nucléaire, Sciences Citoyennes, Sud Chimie, UD CGT 76, ZEA

EXPLOSION A ROCKTOWN :

Lubrizol, entreprise criminelle internationale !

Le 14 juin dernier, à Rocktown (dans l'Illinois, aux Etats-Unis) l'usine Chemtool (filiale de Lubrizol depuis 2012) a connu une forte explosion. Une semaine a été nécessaire pour éteindre l'incendie qui s'est alors déclenché. L'usine a été complètement détruite. Il n'y a pas eu de victimes parmi les salariés, les habitants de la zone ont été évacués rapidement par les autorités locales (contrairement à ce qu'il s'est passé à Rouen). Un énorme panache de fumée noire s'est élevé pendant plusieurs jours au-dessus de la ville. L'usine de Rocktown fabrique des graisses lubrifiantes et des fluides industriels, mais on ne sait pas exactement ce qui a causé l'incendie ou ce qui a été émis durant celui-ci. La déclaration de Bill Snyder, vice-président de Lubrizol, le lendemain de l'explosion nous rappelle aussi quelque chose : « *Nous sommes vraiment navrés par ce qui s'est passé et par son impact sur la communauté locale en particulier* ».

L'usine de Rocktown était très peu surveillée, comme toutes les usines chimiques aux Etats-Unis, les lois fédérales en la matière ayant été encore assouplies par l'administration Trump. Les seules inspections sont menées par l'Etat de l'Illinois mais on ne sait pas à quelle fréquence et les dossiers ne sont pas facilement accessibles au public. L'Occupational Safety and Health Administration inspecte les installations lorsqu'il y a une plainte et l'a fait trois fois depuis 2012. En 2013, l'entreprise a payé une amende de 4 900 \$ (là aussi ça nous rappelle quelque chose) après que l'OSHA l'ait citée pour avoir omis de s'assurer que des machines dangereuses ne démarraient pas et pouvaient potentiellement blesser les travailleurs. Une autre inspection de l'OSHA avait été ouverte le mois dernier après une plainte non spécifiée.



En plus de la pollution liée à l'incendie, des risques énormes pèsent désormais sur la rivière Rock située juste à côté de l'usine. En effet, plus de 120 000 tonnes de pétrole brut stockées dans l'usine chimique maintenant détruite risquent de s'y déverser. Lubrizol a construit dans l'urgence deux tranchées pour tenter de capturer le pétrole et les eaux usées avant qu'ils n'atteignent la rivière. Et 800 mètres de barrière flottante ont été placés près du rivage. A également été construite une berme de confinement plus près du bâtiment maintenant nivelé qui mesure près de 2 mètres de haut, 15 mètres de

large et 75 mètres de long. Aucune assurance que tout cela tienne... d'autant que les travaux sont confiés à la seule responsabilité de Lubrizol !

C'est donc un nouveau crime industriel commis par le milliardaire Warren Buffet et tous ses actionnaires. Des liens par les réseaux sociaux se sont immédiatement créés entre les riverains de Rocktown et ceux de l'agglomération rouennaise. Victimes de Lubrizol et des Etats complices de tous les pays, unissons-nous !

Lettre ouverte aux Ministres Barbara Pompili et Elisabeth Borne

Risques industriels : nous exigeons le droit de savoir !

Mesdames les ministres de l'environnement et du travail,

L'explosion et l'incendie du site CHEMTOOL, filiale de LUBRIZOL, le 14 juin dernier dans l'Illinois (USA) à suscité beaucoup d'émotion dans l'agglomération de Rouen. De l'émotion mais aussi de la crainte, crainte de se réveiller sous un nouveau panache de fumées nocives, crainte de respirer des substances toxiques et/ou cancérigènes qui peuvent rendre fortement malade, crainte des odeurs nauséabondes qui n'en finissent pas....

Au-delà, ce nouveau drame industriel démontre que la multinationale LUBRIZOL n'a pas pris les mesures pour que l'ensemble de ses sites de productions soit complètement sécurisé. Cette crainte est d'autant plus importante qu'un sous-traitant de LUBRIZOL, la société MULTISOL, installée dans la périphérie de Rouen a

connu un incident majeur début janvier 2021 qui aurait pu se transformer en incendie compte tenu de l'absence de dispositif de sécurité sur un équipement de travail utilisé pour chauffer des produits dangereux sans surveillance humaine.

Cependant, les craintes des riverains comme des travailleurs ne se limitent aucunement à LUBRIZOL. L'article récent du média indépendant LE POULPE¹ sur les causes de l'incendie majeur qui a touché la plus grosse raffinerie française à Gonfreville l'Orcher (76) ne rassure personne compte tenu notamment du refus de l'industriel de rénover le réseau incendie dont le préfet considère manifestement, au regard de l'arrêté du 26 janvier 2021, qu'il est plus que fragile !

Ces craintes sont renforcées par la récente présentation du rapport d'expertise demandé par le CHSCT du SDIS 76 concernant LUBRIZOL, qui confirme notamment qu'une « *orientation du vent différente, particulièrement dans le sens opposé, aurait augmenté l'occurrence du risque domino avec une propagation de l'incendie vers les zones les plus dangereuses du site.* » et que « *Les conditions de départ de l'incendie de Lubrizol et son évolution constituent un risque émergent non prévu dans les premiers plans d'urgence* ». Ainsi, rien ne permet d'affirmer que les moyens du SDIS sont actuellement suffisants pour venir un bout d'un nouveau sinistre survenant dans des conditions défavorables.

Près de deux ans après le 26 septembre 2019, force est de constater que ni les industriels, ni l'Etat ne sont en mesure de protéger riverains et travailleurs des risques industriels. L'accumulation des incidents et accidents depuis septembre 2019, pour la Seine-Maritime, fait froid dans le dos :

- Incendie Raffinerie Total à Gonfreville l'Orcher (76) en décembre 2019,
- Explosion d'un bac à Lubrizol Rouen (76) en janvier 2020,
- Explosion à Saipol à Grand Couronne (76) en mars 2020,
- Fuite d'ammoniac chez Yara à Gonfreville l'Orcher (76) en mai 2020
- Incident électrique chez Borealis à Grand Quevilly (76) en juillet 2020
- Découpe d'une conduite d'éthylène en fonctionnement sur plateforme EXXON de Notre Dame de Gravenchon (76) en octobre 2020
- Dégagement de fumée Multisol à Sotteville lès Rouen (76) en janvier 2021
- Fuite d'acide nitrique à Brentag à Montville (76) en février 2021
- Incendie d'engrais à Mont Cauvaire (76) en mars 2021
- Fuite de pesticides dans la Seine en provenance d'une entreprise de Canteleu (76)
- Explosion dans une usine de Fécamp (76) fin mai 2021 (liste non exhaustive....)

Si nous ne renonçons pas à imposer le droit à travailler et à vivre dans un environnement sécurisé, nous revendiquons le droit de savoir à quels risques industriels nous sommes exposés quotidiennement !

C'est la raison pour laquelle nous exigeons un changement immédiat de la réglementation, code de l'environnement et code du travail afin d'obtenir :

- La publication sur le site des préfectures de tous les courriers des services ICPE des DREAL concernant les sites SEVESO
- La publication de tous les courriers de l'inspection du travail, sur le site du ministère du travail, concernant toutes les observations relatifs aux risques chimiques, biologique, CMR, amiante, incendie, explosion.....

Cela tendrait à participer, renforcer la transparence dont le gouvernement et le préfet de Seine Maritime ont maintes fois réaffirmée leur attachement même si nous ne la voyons que peu en pratique.

Par ailleurs, nous sollicitons l'obtention de deux rendez-vous distincts avec vos services, afin de connaître vos réponses à nos demandes légitimes et ce avant le 26 septembre 2021, date du second anniversaire de l'incendie de LUBRIZOL.

Pour nous contacter : VERITE.JUSTICE.LUBRIZOL@PRONTONMAIL.COM

¹ <https://www.lepoulpe.info/deux-mois-apres-lubrizol-lhistoire-secrete-du-grave-incendie-de-la-raffinerie-total-pres-du-havre-2/>